



Stages



Stages administratifs - techniques - psychologues - diététiciens

Veillez déposer votre demande de stage **uniquement via le formulaire ci-dessous, au moins 6 semaines avant le début du stage** :

[**Accéder au formulaire de demande de stage**](#) 

Sans réponse de notre part sous un délai de 4 semaines, veuillez considérer que votre demande de stage n'est pas retenue.

Si votre demande de stage est acceptée, vous serez contacté (e) par email. Vous devrez nous faire parvenir **la convention de stage signée** de votre établissement à l'adresse qui vous sera communiquée ultérieurement.

Attention : Pour que votre demande soit étudiée, vous devez impérativement la formuler via le formulaire de demande de stage (lien ci-dessus).

Stages paramédicaux - soignants en unités de soins

Etudiants infirmiers (IDE, IADE, IBODE, PUER, IPA), aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers, assistant de régulation médicale, ergothérapeutes, kinésithérapeute, orthophonistes, psychomotriciens, pédicures-podologues, STAPS-APA, éducateurs de Jeunes Enfants, Manipulateurs en Electroradiologie Médicale, DTS-IRMT MEM, Cadres de Santé, Masters-DU-DIU en Unité de soins, Stomathérapeutes, Stages Comparaison professionnels soignants, Bacs Pro ASSP-SAPAT, CAP AEPE Crèche uniquement, sages-femmes.

Enquêtes - Demandes d'entretien étudiants paramédicaux

Veuillez remplir le formulaire de demande de stage "Paramédical – soignant en unités de soins" à l'aide du lien ci-dessous accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.

[Accéder au formulaire de demande de stage "Paramédical – soignant en unités de soins"](#) 

N'hésitez pas à apporter toute précision dans le champ commentaire.

Suite à l'enregistrement de votre demande de stage,

- > vous recevrez un mail accusé de réception de votre demande,
- > Et vous recevrez systématiquement une réponse institutionnelle positive ou négative du Cadre de Santé Gestion des stages Direction des Soins , dès qu'il est possible de vous apporter une réponse, à plus ou moins long terme, en fonction de votre demande de stage, de la période de stages souhaitée.
- > Une convention de stage est systématiquement demandée, signée par votre établissement et vous-même.



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

This site uses cookies to enhance your navigation and improve the content offered to you.
However, you can disable them at any time.

✓ OK, ACCEPT ALL

PERSONALIZE